



STANDARD - 40 BLEU

Révision 1 du 12/11/07
Remplace la révision 0 du fecha 10/09/07

I. Identification de la préparation et de la société

Identification du produit

STANDARD - 40 BLEU

Poudre chimique sèche, à utiliser dans l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C. Inhibiteur de la combustion de combustibles solides, liquides et/ou gazeux.

Identification de la société ou entreprise

CHACÓN E HIJOS, TROQUELADOS, S.A.

Cno. Los Pinos, 39

30570 Beniaján

MURCIA (Espagne)

Tél. +34 - 96 882 11 88

Fax +34 - 96 882 47 42

E-mail : info@chacontch.com Informations d'urgence +34 - 968 82 11 88

II. Composition/information sur les composants

Désignation des matières : Mélange de substances

Nº EINECS	Nº de CAS	Symbole CEE	phrases R et S
231-764-5	7722-76-1		
231-984-1	7783-20-2	Xi	R36/38; S36; S46
231-545-4	112926-00-8		
N.D.	68037-53-6		R53
205-685-1	147-14-8		

III. Identification de dangers

Irritant pour la peau et les yeux en cas d'exposition prolongée ou répétée par abrasion.

L'exposition prolongée à tout type de poudre est potentiellement nocive.

Peut être nocif pour l'environnement.

Pas d'antécédents de toxicité orale.

IV. Premiers secours

Inhalation :

En cas de dégagement de poudre du produit, peuvent se produire des démangeaisons, ou une sensation de gêne accompagnée de toux et d'éternuements.

Le cas échéant déplacer la personne affectée en plein air.

Contact avec les yeux :

Gêne éventuelle due à des corps étrangers.

Ouvrir les paupières et laver à grande eau. En cas de gêne persistante consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon neutre.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 1 ou 2 verres d'eau. Demander de l'assistance médicale si nécessaire.

V. Mesures de lutte contre les incendies

Agent d'extinction inadéquat :

N.A. Ce produit est un agent d'extinction d'incendies.

Risque spécial dû à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz qui se forment :

Bas risque. Il ne faut pas inhaler le produit ni ses sous-produits de décomposition.

VI. Mesures en cas de fuite accidentelle

Précautions personnelles :



Revêtir des éléments de protection personnelle : Masque anti-poussière.
Éloigner au plus vite toute matière incompatible : Matières alcalines et produits caustiques. Empêcher le contact avec les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Protéger les égouts : produit nocif pour les organismes aquatiques.

Méthodes de nettoyage :

Ramasser par des moyens mécaniques et mettre dans un récipient adéquat. Enlever le restant à l'eau et au savon neutre.

VII. Manutention et entreposage

Manutention :

Si nécessaire :

Aération locale ou générale,
manipuler avec précaution en évitant de mettre de la poudre en suspension.

Indications de protection contre l'incendie et l'explosion :

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Entreposage :

Maintenir dans son récipient d'origine, fermé.
Garder en lieu sec et à température ambiante.
Tenir éloigné de matières fortement alcalines ou oxydantes.
Respecter les dispositions locales d'entreposage.

Utilisations spécifiques :

Poudre extinctrice polyvalente destinée à l'extinction d'incendies comme agent extincteur des classes de feu A, B et C.

VIII. Contrôle d'exposition/protection personnelle

Valeurs limite d'exposition

Il n'a pas été établi de TLV spécifique pour le produit. On pourra se guider sur les valeurs suivantes :

TLV/TWA : 10 mg/m³, total poudre

STEL : N.D.

PEL : N.D.

Contrôles de l'exposition professionnelle :

Protection respiratoire :

En cas de dépassement des limites concernant le lieu de travail, porter un masque anti-poussière.

Protection cutanée. Mains

Porter des gants de travail : En cuir, en latex ou en vinyle.

Protection des yeux :

Porter des lunettes de sécurité ou munies de protections latérales.

Protection cutanée. Reste du corps

Porter des vêtements à manches longues.

Porter des chaussures de sécurité

Contrôles de l'exposition de l'environnement :

Éviter le versement à l'égout.

IX. Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Poudre de couleur bleue

Odeur : inodore

Valeur pH : (0,1 % aqueux) 4,5-6,0

Point d'ébullition : Se décompose à partir de 190°C

Point d'inflammation : N.A.

Inflammabilité : N.A.

Propriétés explosives : N.A.

Propriétés comburantes : N.A.



Pression de vapeur : N.A.
Densité relative : 1.65-1.85
Solubilité : hydrosoluble
Coefficient de distribution : N.A.
Viscosité : N.A.
Densité de vapeur : N.A.
Vitesse d'évaporation : N.A.
Point de fusion : >190°C
Décomposition thermique : Commence à 190°C
Changement d'état physique : -60/+85°C
Densité apparente : 0,82-0,96 g/cm³

X. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :

Produit à instabilité thermique. À partir de 190°C il perd des molécules d'ammoniac, et forme, à de plus hautes températures, du pentoxyde de phosphore.

Matières à éviter :

Il peut dégager de l'ammoniac au contact de substances alcalines.
Éviter le contact avec des agents oxydants forts.
Aluminium : Il peut l'attaquer.
Plomb : Il peut l'attaquer.
Magnésium : Il peut dégager de l'ammoniac.
Aminométhane : Dégage du formaldéhyde, hautement toxique.
Hypochlorite de sodium : Se décompose par contact en gaz toxiques.
Acier : Il peut l'attaquer.
Sels nitriques : S'il fond, une explosion peut se produire.
Chlorate de potassium : Il réagit violemment.

Produits de décomposition dangereux :

Ammoniac. Pentoxyde de phosphore.

XI. Information toxicologique :

Matière pulvérulente. Risque d'exposition par inhalation. Irritant.

Effet irritant primaire :

Irritation de la peau
Effet irritant primaire sur la peau : Irritant léger.
Irritation des muqueuses
Effet irritant primaires sur les yeux : Irritant par abrasion.

Expériences sur l'homme :

Il n'a pas été observé, du fait de la manipulation de ce produit, de silicose ou d'autres maladies des voies respiratoires spécifiques au produit.

Essais à long terme :

Aucun effet négatif n'a été observé.
Lors d'examens effectués sur la possibilité d'une toxicité chronique en cas d'inhalation, aucune altération irréversible et aucun cas de silicose n'ont été observés.

XII. Information écologique

Écotoxicité EC₅₀ à 15' (mg/mL): Photobacterium Phosphoreum
EC₅₀= 18,5 Equitox/m³

Toxicité aquatique :

Toxicité aigüe pour les poissons : NOEC (96h) >= 500 000 mg/L (bibliographie)
Toxicité aigüe pour les daphnies : NOEC (24h) >= 500 000 mg/L (bibliographie)



Chacón e Hijos, Troquelados, S.A.

FEUILLE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (MSDS) (91/155/CEE; 93/112/CEE)

STANDARD - 40 BLEU

Révision 1 du 12/11/07
Remplace la révision 0 du fecha 10/09/07

Mobilité :

Étant donnée la solubilité aqueuse du produit, il peut diminuer le pH en cas de déversement dans des courants d'eau

Persistence et dégradabilité :

Plus de 90 % de la préparation contient des substances nourrissantes pour les plantes ; les composants restants sont d'une grande inertie chimique.

XIII. Considérations sur l'élimination

Produit :

Peut être déposé dans des décharges contrôlées, en respectant les dispositions techniques nécessaires, après avoir consulté la personne chargée de l'élimination et les autorités compétentes.

Emballage :

Peut être déposé avec les ordures domestiques ou incorporé, une fois propre et libre de produit, au circuit local de matériaux recyclables.

XIV. Information concernant le transport

Numéro NU : Non attribué

Groupe emballage : néant

Transport par route et chemin de fer :

TPC/TPF : Sans restriction

ADR/RID : Sans restriction

Transport par mer :

IMDG/IMO : Sans restriction

Transport aérien :

ICAO/IATA : Sans restriction

XV. Information réglementaire

Symboles de risque : Xi

Phrases de risque : R 36/38 irritant pour les yeux et pour la peau

Phrases de sécurité : S22 Ne pas respirer les poussières; S24/25 Éviter le contact avec les yeux et la peau ; S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout ; S36/37/39 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

Résidus toxiques et dangereux (loi 20/1986) : applicable

Loi sur les eaux (Loi 29/1985 et A.R. 849/1986) :

Le déversement d'eaux résiduelles contenant du phosphore est régulé par la loi.

Accidents majeurs (R.D. 886/1988 et Directive 82/501/CEE) : N.A.

L'information figurant dans ce document est, selon nos connaissances actuelles, véritable et exacte, mais toutes les recommandations ou suggestions formulées ici le sont sans notre garantie, car les conditions d'utilisation du produit échappent à notre contrôle. De plus, Chacón e Hijos, Troquelados, S.A. n'assume pas la responsabilité du fait que le contenu de cette Feuille puisse être interprété comme une recommandation d'utiliser un quelconque produit en enfreignant les lois, les pratiques de sécurité ou les brevets en vigueur sur toute matière ou son utilisation.